

Image not found or type unknown



## Litige dégâts des eaux avec un copropriétaire

Par **GUIGOU91**, le **16/04/2011 à 15:12**

Bonjour,rrnJ'ai eu un dégât des eaux avec un copropriétaire du dessus qui a refusé de signerrnle constat .rnJ'ai fait les formalités avec mon assureur qui m'a informé que tant que la recherche de la fuite n'a pas été faite par le syndic , il n'engagerait aucun travaux .rnMais mon syndic m'a affirmé que c'était à mon assureur d'envoyer un expert rnpour trouver la fuite chez le voisin .rrnQui des deux a raison ? rnrnMerci d'avance ,rrnCordialement ,